CONSEIL MUNICIPAL DE PLOZÉVET

Séance du lundi 14 septembre 2026

COMPTE RENDU

Élément	Information
Commune	Plozévet
Date et heure	Lundi 14 septembre 2026 à 20 h
Lieu	Salle du conseil municipal - Mairie de Plozévet
Présidence	Claudie GUENOLE, maire
Secrétaire de séance	Ion PHILIPPON
Conseillers en exercice	23
Présents	21
Procurations	2
Votants	23

1. Composition de l’assemblée et ouverture de la séance

1.1. Désignation du secrétaire de séance

Dans le cadre de la rotation alphabétique retenue par le conseil, Ion PHILIPPON est proposé comme secrétaire de séance. Aucune opposition n’étant exprimée, il est désigné secrétaire de séance.

1.2. Présences et procurations

Situation	Élus
Présents	Roger ANGEBAUD ; Lounis BELLAHMER ; Martine BERNARD ; Marie-Thérèse BLEAUMELEN ; Fabien BOURDON ; Brigitte BREMAUD ; David GOYAT ; Claudie GUENOLE ; Emmanuelle GUEZENNEC ; Bernez KERE ; Patrice LAGADEC ; Mordiern LE DISSEZ ; Jessica LE REUN ; Loïc LECLERE ; Anne-Rozenn L’HÉVÉDER ; Wilfrid MAUDUIT ; Ion PHILIPPON ; Marion PODDA ; Luc QUEMENER ; Mathilde SQUIBAN ; Fanny ZILLER.
Excusés / procurations	Christine BARTHELEMY, excusée, donne procuration à Brigitte BREMAUD ; Marie-Eve CORNEC, excusée, donne procuration à Marie-Thérèse BLEAUMELEN.

2. Approbation du compte rendu du 2 juillet 2026

Le compte rendu de la séance du 2 juillet 2026, transmis aux conseillers municipaux, est soumis à l’approbation de l’assemblée. Aucune remarque, opposition ou abstention n’est exprimée.

Mise en ligne le : 06/11/2026 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86305

Décision. Le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2026 est approuvé. **Adopté à l'unanimité.**

3. Synthèse des décisions

Point	Objet	Décision
1	Secrétaire de séance	Ion PHILIPPON désigné.
2	Compte rendu du 2 juillet 2026	Approuvé.
3	Dénomination - Kergolier	Création du « Chemin du Vent Salé ».
4	Dénomination - Rue de l'Usine	Création de l'« Impasse Gwarem Koz ».
5	Dénomination - 12 rue des Vanneaux	Création de l'« Impasse de Scantourec ».
6	Dénomination - 5 bis rue des Tourterelles	Création de l'« Impasse de Kermout ».
7	Étude d'aménagement pour l'habitat léger	Étude de faisabilité autorisée - 6 650 €.
8	Admission en non-valeur	262 € admis en non-valeur.
9	Délégation du conseil à la maire	Seuil porté à 200 € par créance irrécouvrable.
10	Compte épargne-temps	Monétisation ouverte dans la limite de 10 jours/an.
11	Contrat d'apprentissage ATSEM	Recrutement pour l'année 2026-2027 validé.
12	TVLH	Instauration communale à compter de 2027 ; 4 abstentions.
13	PCS - convention ECTI	Convention et accompagnement à l'élaboration du PCS validés.
14	Cimetière	Nouvel ossuaire et jardin du souvenir - 11 831 € HT.
15	Ensemble tissons du lien	Subvention de 250 €.
16	Obozar	Subvention de 250 €.
17	Kan Ar Galon	Subvention de 250 €.
18	Prismunivers	Subvention de 250 €.
19	Questions et informations diverses	Radar pédagogique, patrimoine, cabinet relais et projet de maison de santé.

4. Dénominations de voies

Les quatre modifications sont présentées à la demande des riverains concernés, qui ont également participé au choix des nouvelles dénominations. L'objectif est d'améliorer la lisibilité des adresses et l'accès aux habitations, notamment pour les visiteurs, les services de livraison et les secours.

Mise en ligne le : 06/11/2026 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86305

4.1. Kergolier - création du Chemin du Vent Salé

Kergolier est un secteur étendu comprenant plusieurs voies, ce qui rend certaines adresses difficiles à identifier. Les riverains d'une voie du village proposent de la distinguer par la dénomination « Chemin du Vent Salé ».

Décision. La dénomination « Chemin du Vent Salé » est approuvée. **Adoptée à l'unanimité.**

4.2. Rue de l'Usine - création de l'Impasse Gwarem Koz

Trois habitations rattachées administrativement à la rue de l'Usine ne sont pas accessibles en voiture par cette rue, une portion du chemin étant piétonne. Les riverains proposent de reprendre une ancienne dénomination locale, « Gwarem Koz », et de créer l'« Impasse Gwarem Koz ».

Décision. La création de l'« Impasse Gwarem Koz » est approuvée. **Adoptée à l'unanimité.**

4.3. 12 rue des Vanneaux - création de l'Impasse de Scantourec

L'habitation concernée est située dans le secteur de Scantourec mais porte une adresse rue des Vanneaux qui ne correspond pas à son accès réel. La nouvelle dénomination permet également de réintroduire le nom de Scantourec dans l'adressage postal du secteur.

Décision. La création de l'« Impasse de Scantourec » est approuvée. **Adoptée à l'unanimité.**

4.4. 5 bis rue des Tourterelles - création de l'Impasse de Kermout

La maison située au 5 bis rue des Tourterelles est isolée par rapport au tracé principal de la rue. Les riverains souhaitent une dénomination propre reprenant le nom du lieu-dit Kermout.

Décision. La création de l'« Impasse de Kermout » est approuvée. **Adoptée à l'unanimité.**

5. Étude d'aménagement pour l'habitat léger

Fabien BOURDON présente le lancement d'une étude de faisabilité consacrée à l'habitat léger. Cette démarche s'inscrit dans la politique communale du logement et dans la recherche de nouvelles formes d'habitat destinées prioritairement à la résidence principale.

L'habitat léger est présenté comme un habitat démontable ou réversible pouvant prendre plusieurs formes, par exemple une tiny house ou une yourte. Avant tout projet, la commune souhaite disposer d'une étude foncière, juridique, financière et technique permettant d'identifier les terrains adaptés et les conditions de réalisation.

- Montant annoncé de l'étude : 6 650 €.
- Durée prévisionnelle : environ trois mois.
- Des demandes de subvention sont en cours afin de réduire le reste à charge communal.
- Le nombre de logements n'est pas arrêté ; à titre indicatif, des opérations de ce type comptent souvent de six à une dizaine de logements, soit environ 18 à 20 habitants.
- La gouvernance du futur projet et les modalités d'occupation du foncier restent à définir dans l'étude ; le recours à un bail de longue durée avec une structure porteuse est notamment évoqué.
- La recherche foncière doit privilégier une implantation cohérente avec l'enveloppe urbaine et les contraintes réglementaires.

Mise en ligne le : 06/11/2026 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86305

Décision. Le conseil autorise le lancement de l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un habitat léger. **Adopté à l'unanimité.**

6. Admission en non-valeur

Le comptable public a signalé plusieurs créances de faible montant qui n'ont pu être recouvrées malgré les démarches engagées. Elles concernent principalement la restauration scolaire et des droits liés au marché. Le montant total présenté au conseil est de 262 €.

Décision. Le conseil admet en non-valeur les créances concernées pour un montant total de 262 €. **Adopté à l'unanimité.**

7. Modification de la délégation du conseil municipal à la maire

Cette modification fait suite au point précédent. La délégation relative aux admissions en non-valeur est adaptée afin de permettre à la maire de traiter les créances irrécouvrables présentées par le comptable public lorsque le montant de chaque titre reste inférieur au seuil fixé par le conseil.

Le seuil proposé est porté de 100 € à 200 € par créance irrécouvrable.

Décision. La délégation du conseil municipal à la maire est modifiée sur ce point, avec un seuil fixé à 200 €. **Adopté à l'unanimité.**

8. Modification des modalités de fonctionnement du compte épargne-temps (CET)

La commune souhaite assouplir les modalités de gestion du compte épargne-temps des agents territoriaux, notamment concernant la possibilité de monétiser une partie des jours épargnés.

- La monétisation pourra être demandée dans la limite de 10 jours maximum par an.
- Les situations exceptionnelles pourront faire l'objet d'un examen individuel.
- Les montants réglementaires rappelés en séance sont de 83 € bruts par jour pour la catégorie C, 100 € pour la catégorie B et 150 € pour la catégorie A.

Décision. Les nouvelles modalités de fonctionnement du CET sont approuvées. **Adopté à l'unanimité.**

9. Contrat d'apprentissage ATSEM bilingue breton

Anne-Rozenn L'HÉVÉDER présente le renouvellement de la délibération permettant le recrutement d'une apprentie au service périscolaire, sur des missions d'ATSEM au sein de la filière bilingue breton. Le contrat concerne l'année scolaire 2026-2027.

Décision. Le recrutement d'une apprentie ATSEM bilingue breton pour l'année 2026-2027 est validé. **Adopté à l'unanimité.**

Mise en ligne le : 06/11/2026 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86305

10. Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Fabien BOURDON présente l'évolution du dispositif fiscal applicable aux logements vacants. À compter de 2027, les dispositifs existants sont présentés comme devant être regroupés dans une Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH). La commune, située en zone non tendue, peut choisir de faire bénéficier le budget communal du produit de cette taxe.

La délibération porte à ce stade sur l'instauration du dispositif au niveau communal. Le taux sera déterminé ultérieurement, notamment dans le cadre du prochain budget.

- Le dispositif vise les logements habitables répondant aux critères réglementaires de vacance.
- Le seuil évoqué en séance est une vacance d'au moins 90 jours consécutifs sur la période de référence.
- Le taux de vacance évoqué pour la commune est d'environ 6 %, soit de l'ordre d'une centaine de logements.

Décision. Le conseil approuve l'instauration de la TVLH au niveau communal à compter de 2027. **La délibération est adoptée avec 4 abstentions.**

11. Convention avec l'association ECTI - Plan communal de sauvegarde (PCS)

Lounis BELLAHMER présente la convention avec l'association ECTI afin d'accompagner la commune dans l'élaboration de son Plan communal de sauvegarde. ECTI s'appuie sur des professionnels seniors bénévoles disposant d'une expérience importante dans l'accompagnement des collectivités.

Le PCS doit recenser les risques auxquels la commune peut être confrontée, les moyens humains et matériels mobilisables et l'organisation opérationnelle à mettre en œuvre en cas de crise. Les risques naturels et technologiques sont notamment évoqués.

- Le coût annoncé de l'accompagnement est d'environ 1 100 €, correspondant essentiellement à des frais liés à la mission.
- Le document sera élaboré progressivement, puis transmis aux services de l'État.
- La commune souhaite associer la population à la démarche, notamment par la création future d'un réseau d'alerte et de relais citoyens.
- La démarche communale doit également s'articuler avec l'organisation de sauvegarde à l'échelle intercommunale.

Décision. La convention avec ECTI et l'accompagnement à l'élaboration du Plan communal de sauvegarde sont approuvés. **Adopté à l'unanimité.**

12. Aménagement du cimetière : jardin du souvenir et nouvel ossuaire

Fanny ZILLER présente deux aménagements destinés à anticiper les besoins du cimetière communal : la création d'un nouvel ossuaire et le réaménagement du jardin du souvenir.

- La commune reprend environ cinq concessions par an.
- Trente-huit concessions échues font actuellement l'objet de recherches afin d'identifier les ayants droit.
- L'ossuaire existant, d'une capacité d'environ vingt reliquaires, devrait prochainement être complet.
- Le futur ossuaire sera conçu avec des étagères afin d'améliorer le classement des reliquaires.
- Le nouveau jardin du souvenir comprendra un dispositif de dispersion des cendres et une colonne en granit destinée à recevoir les plaques portant le nom des défunts.

La proposition financière présentée au conseil s'élève à 11 831 € HT.

Mise en ligne le : 06/11/2026 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86305

Décision. Le conseil approuve le projet d'aménagement du cimetière pour un montant de 11 831 € HT. **Adopté à l'unanimité.**

13. Subventions aux associations

Quatre demandes de subvention sont examinées séparément. Elles concernent des associations dont la demande n'avait pas pu être intégrée au vote principal des subventions au mois de juillet ou dont l'activité locale s'est précisée depuis.

Association	Présentation synthétique	Montant
Ensemble tissons du lien	Nouvelle association visant à favoriser les rencontres et le lien social : thé dansant, jeux de cartes et de société, temps conviviaux.	250 €
Obozar	Association artistique engagée dans des projets locaux et internationaux et dans l'accompagnement de jeunes artistes. Un projet d'action artistique durable à Plozévet est évoqué.	250 €
Kan Ar Galon	Association portant notamment un concours de chant avec catégories jeunes et adultes. Une partie des bénéfices doit être reversée au CCAS.	250 €
Prismunivers	Association de promotion de la culture LGBTQIA+ et de lutte contre l'isolement : permanences, entretiens, sensibilisation et projets d'événements inclusifs.	250 €

Décision. Une subvention de 250 € est attribuée à chacune des quatre associations, soit un total de 1 000 €. **Adopté à l'unanimité excepté pour Obozar avec 4 abstentions.**

14. Questions et informations diverses

14.1. Radar pédagogique et vitesse

David GOYAT informe le conseil de l'installation récente d'un radar pédagogique. L'équipement ne vise pas uniquement à afficher la vitesse : il doit également enregistrer les vitesses pratiquées et les volumes de passage dans les deux sens afin d'objectiver les difficultés signalées par les habitants. Il sera déplacé sur plusieurs secteurs de la commune pour alimenter la réflexion sur l'apaisement de la circulation.

14.2. Journées du patrimoine - Maison Le Bail

Martine BERNARD annonce l'ouverture de la Maison Le Bail le samedi et le dimanche après-midi, de 14 h à 18 h, à l'occasion des Journées du patrimoine. Une partie du rez-de-chaussée et le jardin seront accessibles. Des panneaux réalisés par l'association Histoire et Patrimoine présenteront l'histoire de la famille et de la maison, accompagnés d'une exposition de dessins de Jenny Le Bail. Une proposition théâtrale doit également prendre son départ depuis la maison avant de rejoindre d'autres lieux patrimoniaux.

14.3. Cabinet médical relais et projet de maison de santé

Des questions sont posées sur l'avancement du projet de cabinet médical relais, son coût, les subventions envisagées et son articulation avec la future maison de santé pluridisciplinaire.

Mise en ligne le : 06/11/2026 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86305

La maire précise que le projet est encore au stade des études. L'ancien local du Crédit Agricole a été identifié comme une solution possible pour accueillir temporairement des médecins, avec la possibilité d'aménager trois cabinets. Une architecte d'intérieur et un économiste travaillent sur les besoins d'aménagement et sur la faisabilité financière, notamment les adaptations d'accessibilité et les sanitaires.

À l'occasion d'une visite de Maël de CALAN, président du Conseil départemental du Finistère, le site a été présenté. Le Département a indiqué être disposé à examiner un soutien lorsque le projet sera suffisamment défini et chiffré.

Le cabinet relais doit permettre d'éviter une rupture de l'offre médicale locale avant l'aboutissement de la future maison de santé, dont la réalisation demandera davantage de temps. L'objectif évoqué est de pouvoir disposer d'une solution relais dans un délai d'environ un an, afin d'être prêt avant l'arrêt d'activité annoncé des médecins actuels.

Une nouvelle réunion avec la structure accompagnant le projet de maison de santé est prévue dans la dernière semaine d'octobre. La commune souhaite y associer l'ensemble des professionnels de santé du territoire, actuellement recensés, afin de préciser collectivement les besoins et la suite du projet.

14.4. Autres échanges lors de la visite départementale

Il est également indiqué que la visite départementale a permis d'aborder d'autres sujets structurants, notamment la filière bois-énergie et la gestion de la ressource en eau. Ces échanges doivent être poursuivis avec les partenaires concernés.

15. Clôture de la séance

La maire clôt la séance après avoir remercié les élus, le public et les agents mobilisés pour la préparation du conseil. Un remerciement particulier est adressé à Cécile, responsable des ressources humaines, qui assure temporairement une partie des missions de direction générale en complément de ses fonctions habituelles.

Mise en ligne le : 06/11/2026 10:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86305